

# Le Lien



**LE JOURNAL MUNICIPAL DE SAINT-LOUIS-DU-HA! HA!**



Téléphone : 418-854-2260 Télécopieur : 418 854-0717

Site Internet : [www.saintlouisduhaha.com](http://www.saintlouisduhaha.com)

Courriel : [municipalite@saintlouisduhaha.com](mailto:municipalite@saintlouisduhaha.com)

Facebook : Municipalite Saint-Louis du Ha Ha

Conception et montage : Diane Bossé

## À METTRE DANS VOTRE AGENDA

**Marché des petites Trouvailles et des Saveurs**

**Samedi 4 novembre 2023**

**10 h à 15 h**

**Gymnase de l'école Georges-Gauvin**

**Saint-Louis-du-Ha! Ha!**

**ENTRÉE GRATUITE !**

**Assemblée générale de la 2<sup>e</sup> chance**

**Comité des loisirs**

**Mercredi 8 novembre 2023**

**19 h à la salle municipale**

**Vente de garage**

**Fabrique de Saint-Louis-du-Ha! Ha!**

**Samedi 18 novembre 2023**

**9h30 à 15 h**

**au sous-sol de l'église**

Si vous avez des objets à donner pour la vente de garage, vous devez contacter Carolle Deschamps, au 418 854-0200, le plus tôt possible. Merci !



# MUNICIPALITÉ DE SAINT-LOUIS-DU-HA! HA!

95, rue Saint-Charles  
Saint-Louis-du-Ha! Ha!, Témiscouata, (Québec) G0L 3S0  
Téléphone : 418-854-2260      Télécopieur : 418-854-0717

Le 06 novembre 2023

## PROJET ORDRE DU JOUR À 20 H

- 1- **Mot de bienvenue**
- 2- **Conformité du quorum**
- 3- **Adoption de l'ordre du jour**
- 4- **Adoption des procès-verbaux :**
  - 4.1 Réunion ordinaire du 2 octobre 2023
- 5- **Suivi des dossiers :**
- 6- **Approbation des comptes et déboursés :**
  - 6.1 Approbation des comptes et des déboursés pour municipalité :
  - 6.2 Approbation des comptes et des déboursés pour Lac Dôle :
- 7- **Correspondance**
- 8- **Affaires financières :**
  - 8.1 Dépôt de la liste des arrérages de taxes
  - 8.2 Autorisation de la participation au gala découvertes 2023
  - 8.3 Autorisation pour 5 à 7 avec madame Andrée Laforest, ministre des affaires municipales au club de golf à Saint-Louis-du-Ha ! Ha !
  - 8.4 Acceptation pour augmentation du tarif applicable pour les frais de déplacement
  - 8.5 Renouvellement assurance 2024
  - 8.6 Adoption des prévisions budgétaires 2024 de la RIDT
- 9- **Greffes et organisation :**
  - 9.1 Adoption des état financier 2022 de la RIDT
  - 9.2 Renouvellement de l'entente de service avec me Rino Soucy
  - 9.3 Demande d'aide financière de la Fondation de la santé du Témiscouata
  - 9.4 Acceptation du budget révisé 2023 de L'OFFICE D'HABITATION DU TEMISCOUATA
- 10- **Sécurité publique :**
  - 10.1 Autorisation de signer l'entente de lieu de refuge en cas d'évacuation CHSLD et la municipalité de Saint-Louis-du-Ha ! Ha !

**11- Travaux publics :**

**11.1 Acceptation offre de service/Volet comité SST**

**11.2 Résolution pour autoriser la composition d'un comité en santé et sécurité au travail**

**11.3 Approbation de la programmation des travaux dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2019-2023**

**11.4 Acceptation de l'offre de location pour la fourniture d'un chargeur sur roues ainsi que ses accessoires**

**12- Urbanisme :**

**12.1 Résolution d'adoption du second projet de règlement numéro 439 amendant le règlement de zonage numéro 373 et ses amendements afin de modifier les dispositions sur les abris d'hiver à titre de construction et d'usage temporaires sur le territoire de la municipalité de Saint-Louis-du-Ha! Ha!**

**13- Loisirs, cultures et vie communautaires :**

**14- Camping du Lac Dôle :**

**14.1 Acceptation du projet # 2240 : carnet de santé et vision stratégique du développement des infrastructures du Camping du Lac Dole**

**14.2 Acceptation projet électricité du Camping Lac Dôle**

**15- Affaires diverses :**

**16- Périodes de questions :**

**17- Levée de l'assemblée :**

# Infos de votre mairesse

Bon mois du souvenir chers citoyens.

La neige s'est déjà pointée sur notre beau village en ces premiers jours. J'ose imaginer l'excitation de nos tout petits au réveil.

Notre mois d'octobre n'a pas été de tout repos. La chasse, l'Halloween, des activités physiques au parc Chanterelle, du yoga au centre des Loisirs en passant par les horaires d'activité régulière au niveau de nos organismes, Saint-Louis est actif à tout âge et j'en suis très heureuse.

En ce qui concerne le bureau municipal, ça bouge aussi beaucoup. Le budget 2024 est en branle et la planification de certains projets prend forme. Nos employés travaillent très fort pour VOUS. Je tiens à remercier chacun d'entre eux de travailler avec enthousiasme et assiduité. Je profite de cette tribune pour vous mentionner que le contrat de la patinoire n'est toujours pas comblé.

Jeudi dernier, Saint-Louis a été mis à l'honneur au club de golf et accueillait Mme Andrée Laforest, ministre des Affaires municipales ainsi que notre député Rivière-du-Loup-Témiscouata, Mme Amélie Dionne. C'est sous forme de 5 à 7 que nous avons, à tour de rôle, eu la chance de discuter de nos projets avec Mme Laforest.

Mélissa Lord, mairesse



# SAVIEZ-VOUS...

## CHANGEMENT D'HEURE ET DES PILES POUR VOS AVERTISSEURS DE FUMÉE

Le changement d'heure aura lieu dans la nuit du 4 au 5 novembre. Nous devons alors reculer montres, horloges d'une heure pour revenir à l'heure normale de l'Est (heure de l'hiver).

Pour votre sécurité, profitez-en pour changer également les piles dans vos détecteurs de fumée.



Et souvenez-vous que pour protéger votre environnement, les piles ne doivent pas se retrouver aux déchets. Vous pouvez les apporter dans l'un des écocentres ou dans l'un des dépôts de la Mini-Collecte (école ou bureau municipal).



## ÉCOCENTRE DU TÉMISCOUATA-SUR-LE-LAC

L'écocentre du Témiscouata-sur-le-Lac (quartier Cabano) sera ouvert jusqu'au 26 novembre 2023 les journées suivantes :

Lundi et Mercredi : FERMÉ  
Mardi, Vendredi et Samedi : 8h à 12h et 13h à 16h  
Jeudi: 13h à 16h

À partir du 27 novembre 2023, nous serons sur l'horaire hivernal jusqu'au 14 avril 2024. Voici l'horaire :

Lundi, Mardi, Mercredi, Jeudi, Vendredi : FERMÉ  
Samedi : 8h à 12h et 13h à 16h

Nous sommes situés au 53, route 232 Est à Témiscouata-sur-le-Lac et vous pouvez nous rejoindre au 418-854-7318 ou par [www.ridt.ca](http://www.ridt.ca)

## SOYEZ VISIBLES LORS DE VOS MARCHES !

### À pied, soyez visible!

Quand vous marchez sous la pluie, sous la neige ou à la noirceur, vous risquez de vous faire heurter par un véhicule parce que les conducteurs vous voient moins bien. La solution? **Soyez visible et prévisible!**

<b>Soyez visible</b> Portez des vêtements voyants ou munis de bandes réfléchissantes. Vous pouvez également ajouter un accessoire réfléchissant, comme un brassard.  Et puisque les phares des véhicules éclairent surtout le bas du corps, portez-le aux jambes ou aux chevilles.	<b>Marchez sur le trottoir</b> C'est obligatoire! S'il n'y a pas de trottoir, marchez sur le bord de la chaussée, idéalement face à la circulation afin de voir venir les véhicules.	<b>Traversez aux bons endroits</b> Traversez aux intersections ou aux passages pour piétons, en respectant les feux pour piétons ou les feux de circulation.
---	---	---

Les conducteurs s'attendent à vous croiser aux intersections et à vous voir marcher sur les trottoirs ou sur le bord de la chaussée. En étant visible et prévisible, vous serez plus en sécurité.

Société de l'assurance automobile Québec

# Organismes et loisirs

## CHEVALIERS DE COLOMB

Les Chevaliers de Colomb vous invitent à leur réunion mensuelle, le jeudi 9 novembre à 19h30 à la salle municipale. Venez en grand nombre. Bienvenue à tous les membres !

---

## CERCLE DE FERMÈRES

Le Cercle de fermières vous invite à leur réunion mensuelle, le lundi 13 novembre à 13h30 à la salle municipale. Pour celles qui désirent participer, apportez votre assiette au décor d'Halloween.

Bienvenue à toutes nos fermières !

---

## CLUB DES 50 ANS ET PLUS

Le petit déjeuner 50+ aura lieu le mardi 7 novembre 2023 à 9h30 au restaurant Mikes. Pour réservation ou covoiturage, contactez Louise au 418 854-3192.

Samedi 18 novembre à 20h à la salle municipale aura lieu la soirée de danse avec Narcisse Chiasson.

Ne pas oublier les mercredis des cartes de 13h30 à 15h45. Les cartes de membres sont arrivées, vous pouvez passer au local pour les récupérer.

Bienvenue à tous !

---

## FABRIQUE DE SAINT-LOUIS-DU-HA! HA!

Le Conseil de Fabrique organisera une activité de Noël qui aura lieu le dimanche 3 décembre 2023 à 14h à l'Église de Saint-Louis-du-Ha! Ha!

Représentation musicale par l'Harmonie de Rivière-du-Loup qui regroupera 30 musiciens et chanteurs.

Les billets sont présentement en vente et le coût des billets : 20 \$ adulte, 10 \$ pour les 7 à 11 ans et gratuit pour les 6 ans et moins. Voici comment vous les procurer.

- Presbytère au 418 854-3513 (mardi de 13h à 16h)
  - Facebook de la Fabrique de Saint-Louis-du-Ha! Ha!
  - Carolle Deschamps au 418 854-0200
  - Lucy Bossé au 418 854-2551 ou 418 943-2552
  - Gratien Ouellet au 418 868-9306
- 

## BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE

On vous rappelle que des jeux de société sont disponibles sous forme de prêt à la bibliothèque. Ce sont des jeux éducatifs et c'est gratuit.





## **ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE LA 2<sup>e</sup> CHANCE**

**Mercredi 8 novembre 19h**

### **Salle municipale**

Vous êtes invité à assister à l'assemblée générale de la 2<sup>e</sup> chance du Comité des loisirs qui aura lieu le mercredi 8 novembre à 19h à la salle municipale. Cette réunion est très importante pour la survie du comité.

Le Comité des loisirs a toujours été actif au sien de la municipalité. Voici un aperçu de certaines activités qui ont été réalisées depuis les cinq dernières années.

- Carnaval d'hiver
- Gala d'humour
- Semaine de relâche
- Fête nationale
- Fête de l'Halloween
- Tournoi de balle mixte Marco Dumont
- Fête de la rentrée
- Beach party

Quelques organismes du milieu collaborent avec le comité des loisirs lors de certains évènements

- Fête de Noël avec l'Alliance autochtone
- Bingo du Club des 50 ans et plus, brunch des Chevaliers de Colomb dans le cadre du Carnaval
- Fête de l'Halloween avec la Maison du Portage
- Fête de la Rentrée avec l'Association du baseball mineur du Témiscouata

Aussi, le Comité des loisirs contribue financièrement en remettant des dons. En cinq ans, c'est plus de 3 000 \$ qui ont été remis à des jeunes de Saint-Louis-du-Ha! Ha! pour le baseball mineur et hockey mineur du Témiscouata, Association du ballon sur glace du Témiscouata, Quillethon Lorraine Ouellet Castonguay, Linge de vie du Témiscouata, à l'activité vélo et projet de la serre à l'école Georges-Gauvin, le Grand Mc Don et à la Fondation à bout de souffle de Mathieu Pelletier.

Pour terminer, le Comité des loisirs a collaboré financièrement à la construction de la cabane des joueurs à la patinoire. Ce projet a été en collaboration avec la municipalité et Construction et Fondation RS inc.

Présentement, il reste seulement deux personnes au sien du comité. C'est pourquoi, nous faisons appelle à vous tous Louisiens et Lousiennes pour que votre implication soit importante lors de cette réunion sinon, il n'y aura plus d'activités dans la municipalité, ce qui entrainera la dissolution du Comité des loisirs.

---

### **DEMANDE DE PANIERS DE NOËL 2023**

À partir du 8 novembre jusqu'au 4 décembre toute personne qui vit une situation particulière est éligible à déposer une demande de panier de Noël. Cette année, les personnes devront venir au bureau municipal pour remplir un formulaire. Toute personne qui vit une situation particulière est éligible.

#### **Situations particulières acceptées :**

Séparation ou décès, perte d'emploi ou sans revenus, dépenses additionnelles suite à la maladie ou à des traitements spécifiques, l'aide sociale, chômage, rente du Québec et si vous vivez un grand endettement.

Pour toutes informations, vous devez communiquer avec Diane au 418 854-2260 poste 2.

Il n'y aura pas de guignolée cette année, mais des tirelires seront installées aux endroits publics pour y recueillir des dons en argent.

## Les points d'apport volontaire... une solution alternative au compostage domestique.

- Pour ceux qui ne souhaitent pas faire de compostage domestique
- Ceux qui font du compostage domestique, mais qui veulent également valoriser leurs résidus d'origine animale
- Parce qu'il y a aussi ceux qui ne veulent pas composter l'hiver
- Et ceux qui ont beaucoup de matières organiques...

Au Témiscouata, une cinquantaine de conteneurs bruns servant de points d'apport volontaire permettent aux utilisateurs des 19 municipalités de valoriser leurs matières organiques au lieu de les mettre à la poubelle. À Saint-Louis-du-Ha! Ha!, nous avons 2 points d'apport volontaire qui sont situés :

- 1 en arrière du garage municipal.
- 1 dans le stationnement du bureau municipal

Ces points d'apport volontaire sont accessibles en tout temps.

Les principales catégories de matières qui y sont acceptées sont les résidus alimentaires (fruits, légumes, viandes, poissons, pains, etc.) ainsi que les papiers et les cartons souillés de matières organiques (papiers mouchoirs, essuie-tout, boîtes de pizza, etc.).

Il est possible d'y déposer ses matières organiques en vrac à l'aide de son récipient de cuisine et/ou sa chaudière de 5 gallons disponible gratuitement sur demande à sa municipalité ou dans l'un des 4 écocentres. Seuls les sacs compostables sont acceptés. **À ne pas confondre avec les sacs biodégradable ou oxobiodégradable qui eux, sont refusés.** Les sacs de papier ou le papier journal peuvent être utilisés pour déposer les matières organiques dans les bacs.

La RIDT demande aussi la collaboration de tous les utilisateurs pour refermer les couvercles avant de quitter les lieux et de ne rien laisser à côté de ces conteneurs. Ils sont vidés une fois par semaine toute l'année et le contenu est transporté vers une usine pour y être valorisé.



**Abonnez-vous à notre page Facebook «RIDT Environnement» pour plus d'informations ou visitez notre site [ridt.ca](http://ridt.ca)**





### LA REMISE EN CULTURE : UNE STRATÉGIE CONTRE LES FEUX DE FORÊTS

Les feux de forêt, au Québec, sont une menace de plus en plus capable de dévaster des communautés entières. Cependant, une stratégie peut aider à combattre cette menace : la remise en culture des terres agricoles dévalorisées (TAD) ou plus communément appelées friche.

La remise en culture consiste à transformer des terres autrefois abandonnées ou négligées en terres agricoles productives. Cela peut inclure la plantation de cultures pérennes ou annuelles, l'élevage d'animaux ou la création de prairies. Mais comment cela peut-il aider à combattre les feux de forêt ?

- **Création de barrières naturelles** : En cultivant ces terres, nous créons des zones tampons qui peuvent ralentir ou même arrêter la propagation de l'incendie.
- **Entretien régulier** : Les terres cultivées sont régulièrement entretenues, réduisant ainsi la quantité de matière inflammable qui pourrait alimenter un feu.
- **À proximité des villages** : De nombreuses terres agricoles entourent les villages de nos communautés, protégeant ainsi de façon efficace les infrastructures et les maisons des citoyens.

La remise en culture est ainsi une stratégie contre les feux de forêt qui mérite d'être explorée et soutenue. Elle offre une approche pour aider à protéger les communautés contre les feux de forêts, tout en offrant d'autres avantages. C'est une solution qui, avec une bonne planification, peut contribuer à un avenir plus sûr pour nos villages.



*\*Il est important de noter que la remise en culture n'est pas une solution rapide. Elle nécessite des investissements en temps, en argent et en ressources pour les producteurs. Au Témiscouata, la remise en culture est déjà en cours. Des programmes de subventions inédits, au Bas-Saint-Laurent, sont offerts aux producteurs de la région ; des dizaines d'hectares ont ainsi été remis en culture depuis 2022.*



## BESOIN D'ANTIDÉRAPANT SUR VOS PNEUS D'HIVER ?

### PERMIS, MAIS PAS N'IMPORTE QUAND !

La période de froid arrive rapidement dans la province. Il est important d'installer vos pneus d'hiver avant le 1<sup>er</sup> décembre, et ce, pour des questions de sécurité. Également, sachez qu'il est permis de munir vos pneus de chaînes ou des crampons, mais pas n'importe quel moment. À ce sujet, la Sûreté du Québec souhaite faire le point quant à quelques consignes de sécurité. Elle vous invite aussi à respecter les normes du Code de la Sécurité routière.

L'utilisation de crampons est autorisée, à compter du 15 octobre d'une année jusqu'au 1<sup>er</sup> mai de l'année suivante, sur les pneus de tout véhicule de commerce dont la masse totale de charge n'excède pas 3 000 kg, de tout véhicule de promenade et de tout taxi à la condition qu'un tel véhicule soit muni de pneus à crampons aux 2 extrémités d'un essieu et, s'il est muni de pneus à crampons sur les roues de l'essieu avant, qu'il le soit également sur les roues de l'essieu arrière.

L'utilisation des chaînes est également autorisée du 15 octobre au 1<sup>er</sup> mai sur les pneus des véhicules d'urgences, des tracteurs de ferme ou tout autre véhicule routier utilisé l'hiver pour l'entretien et le déneigement des chemins publics.

En terminant, il est important de rappeler qu'une personne qui ne respecte pas ce règlement est passible d'une amende minimale de 60 \$, plus les frais. Pour plus d'informations, consulter la page Internet de la Société de l'Assurance Automobile du Québec (SAAQ). La Sûreté du Québec vous rappelle d'être prudent sur les routes. Elle vous souhaite une saison hivernale en toute sécurité.



**CENTRE DE JUSTICE  
DE PROXIMITÉ**  
du Bas-Saint-Laurent

## DE L'INFORMATION JURIDIQUE GRATUITE POUR TOUS ET TOUTES

Le Centre de justice de proximité du Bas-Saint-Laurent offre des services d'information juridique gratuits, à toute la population, et ce dans tous les domaines de droit.

Peu importe la problématique vécue, les juristes du Centre de justice de proximité du Bas Saint-Laurent sont là pour vous donner les explications nécessaires pour que vous compreniez votre situation et les recours possibles à entreprendre pour ainsi vous permettre de faire un choix éclairé selon votre situation.

Notre équipe vous dirigera vers les bonnes ressources juridiques, communautaires ou publiques et vous pouvez aussi bénéficier d'un accompagnement de la part d'une intervenante psychosociale au besoin.

Pour obtenir des services, contactez-nous au **1-855-345-7770** ou encore présentez-vous en sans rendez-vous à nos bureaux, situés au **180 des Gouverneurs, Rimouski**. Un avocat est aussi disponible en présence, 2 jours par semaine, au **Palais de justice de Rivière-du-Loup**, contactez-nous pour connaître l'horaire.

# QUI FAIT QUOI À SAINT-LOUIS-DU-HA! HA! ? QUI DOIS-JE APPELER ?

## CONSEIL MUNICIPAL

Mélissa Lord, Mairesse

Johanny Briand, Conseillère siège 1

Richard Bossé, Conseiller siège 2

Patrick Beaulieu, Conseiller siège 3

Roberto Pelletier, Conseiller siège 4

Frédéric Beaulieu, Conseiller siège 5

Normand Lizotte, Conseiller siège 6

## OFFICIERS MUNICIPAUX ET AUTRES RESPONSABLES (418)

## COURRIEL

Mélissa Lord, Mairesse ..... 854-2260 poste 4 ..... mairie@saintlouisduhaha.com

Marie-Josée Corbin Directrice générale ..... 854-2260 poste 3 ..... direction@saintlouisduhaha.com

Karen Gagnon Directrice générale adj.....854-2260 poste 1 ..... municipalite@saintlouisduhaha.com

Daniel Massé, Contremaître, Travaux publics .. 854-3384 ..... garage@saintlouisduhaha.com  
860-7243 (cellulaire)

Diane Bossé, Coordonnatrice en loisirs ..... 854-2260 poste 2..... loisirs@saintlouisduhaha.com

Sébastien Bérubé, Directeur Incendies ..... 854-2260 ..... directeur-incendie@saintlouisduhaha.com

Lise Beaulieu, Inspectrice régionale ..... 899-6725 poste 4428 ..... lbeaulieu@mrctemis.ca

## BÂTIMENTS MUNICIPAUX ET AUTRES (418)

Bureau municipal ..... 854-2260

Garage municipal ..... 854-3384  
860-7243 (cell.)

Centre des loisirs. .... 854-2260 poste 7

Bibliothèque ..... 551-0027

Bureau de poste ..... 854-2539

Fabrique ..... 854-3513

## HORAIRE DU BUREAU MUNICIPAL

Lundi ..... 9 h à 12 h - 13 h à 16 h 30

Mardi ..... 9 h à 12 h - 13 h à 16 h 30

Mercredi ..... 9 h à 12 h - 13 h à 16 h 30

Jeudi ..... 9 h à 12 h - 13 h à 16 h 30

Vendredi ..... FERMÉ

## HORAIRE DE LA BIBLIOTHÈQUE

Le mercredi ..... 18 h 30 à 20 h

## VOTRE JOURNAL MUNICIPAL LE LIEN

est publié à tous les mois et distribuer par la poste. Il est également accessible sur le site internet de la municipalité.

# NOVEMBRE 2023

Dimanche	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi
			<b>1er</b> 13h30 jeux de cartes 50 ans et plus au local du club  Bibliothèque 18h30 à 20h	<b>2</b> 13h Gym-Cerveau à la salle municipale	<b>3</b>	<b>4</b> Marché des petites trouvailles et des saveurs de 10h à 15h au gymnase de l'école
<b>5</b>	<b>6</b> 20h Séance du conseil municipal à la salle municipale	<b>7</b> 13h30 Vie Active à la salle municipale	<b>8</b> 13h30 jeux de cartes 50 ans et plus au local du club  Bibliothèque 18h30 à 20h	<b>9</b> 13h Gym-Cerveau à la salle municipale  19h30 Réunion Chevaliers Colomb à la salle municipale	<b>10</b>	<b>11</b>
<b>12</b>	<b>13</b> 13h30 Réunion Cercle de Fermières à la salle municipale	<b>14</b> 13h30 Vie Active à la salle municipale	<b>15</b> 13h30 jeux de cartes 50 ans et plus au local du club  Bibliothèque 18h30 à 20h	<b>16</b> 13h Gym-Cerveau à la salle municipale	<b>17</b>	<b>18</b> Vente de garage de la Fabrique au sous-sol de l'église de 9h30 à 15h  Soirée dansante du Club des 50 ans + à 20h salle municipale
	<b>20</b>	<b>21</b> 13h30 Vie Active à la salle municipale	<b>22</b> 13h30 jeux de cartes 50 ans et plus au local du club  Bibliothèque 18h30 à 20h	<b>23</b> 13h Gym-Cerveau à la salle municipale	<b>24</b>	<b>25</b>
<b>26</b>	<b>27</b>	<b>28</b> 13h30 Vie Active à la salle municipale	<b>29</b> 13h30 jeux de cartes 50 ans et plus au local du club  Bibliothèque 18h30 à 20h	<b>30</b> 13h Gym-Cerveau à la salle municipale		